



**LISTE DES DELIBERATIONS
du mercredi 8 novembre 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, CAIGNON Christelle, NOGIER Delphine, MOREAU Sandrine, MAUFFREY Violaine, OUVRARD Olivier, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, PINEAU Yann SACHOT Olivier, VINCENDEAU Michel, BERTHEAU Yoan, JOYAU-RAUTUREAU Emilie.

Secrétaire de séance : Michel VINCENDEAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

N° D2023-11-01 : CREANCES IRRECOURVABLES

Considérant que la créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité,

Considérant que celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public,

Considérant que cette situation résulte notamment du prononcé de la décision du juge du tribunal de commerce de La Roche sur Yon,

Le Conseil Municipal décide l'effacement d'une créance irrécouvrable pour un montant de 2 795.11€.

N° D2023-11-02 : REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'AVANCE AU BUDGET GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le 14/11/2017 le précédent Conseil Municipal avait décidé de verser une avance remboursable de 28 000€ du budget Commune au budget Gestion des Activités Commerciales.

Il reste à ce jour à rembourser au budget Commune le montant de 14 937.26€. Vu les dépenses et recettes réalisées en 2023 il est proposé au Conseil Municipal de rembourser au budget Commune un montant de 6 000€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement de l'avance à hauteur de 6000€.

N° D2023-11-03 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs pour 11/ 35^{ème} hebdomadaires. Cependant, il est proposé aux élus de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments et des remplacements à l'agence postale, passant ainsi à 12/35^{ème} hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Emplois	Catégorie	Postes pourvus	Postes vacants	Dont temps non complet
ADMINISTRATIF : Secrétaire de mairie Agent d'accueil Agent postal et accueil mairie	Rédacteur Territorial (B) Adjoint Administratif territorial (C) Adjoint Administratif territorial	1 1	1	17.50h 23.00h
TECHNIQUE : Agent polyvalent des services techniques Agent polyvalent des services techniques Agent chargé de l'entretien	Agent de maitrise principal(C) Adjoint technique territorial (C) Adjoint technique territorial (C)	1 1 1		12.00h

N° D2023-11-04 : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour plusieurs ajustements :

- Remboursement frais de personnel budget GAC = +500€
- Remplacement chauffe-eau périscolaire = +653.63€
- Frais de publicité Marché Lotissement Les acacias Tranche 2 = +631.27€
- Reprise provision = +643€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

Décision modificative – Virement de crédits		
Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 78 – Reprises sur amortissement <i>Article 781 – Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions</i>	+ 643.00€	
Chapitre 70 – Produits des services des ventes <i>Article 70841 – Autres produits des budgets annexes</i>	+ 500.00€	
Chapitre 70 – Produits des services du domaine <i>Article 70878 – Remboursement de frais par autres redevables</i>	- 643.00€	
Chapitre 70 – Produits des services des ventes <i>Article 70688 – Autres prestations de service</i>	- 500.00€	
INVESTISSEMENT		
Opération 82 – Travaux divers bâtiments <i>Article 2138 – Autres constructions</i>		+ 650.00€
Opération 79 – Etude aménagement de zones <i>Article 203 – Frais d’insertion</i>		+ 640.00€
Opération 81 – Aménagement zone de loisirs <i>Article 212 – Agencement et aménagement de terrains</i>		- 650.00€
Opération 61 – Acquisitions diverses <i>Article 2188 – Autres immobilisations corporelles</i>		- 640.00€
TOTAL	0€	0 €

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET SCHEMA DIRECTEUR VELO

Monsieur le Maire informe le Conseil de l’avancement de ce dossier.

Il rappelle quelques éléments de contexte :

- 1er juillet 2021 : la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) dispose de la compétence mobilité.

- 24 décembre 2019, la loi d’orientation des Mobilités (LOM), créé un outil de planification des déplacements, adaptable aux besoins des collectivités. Depuis janvier 2022, la CCPP s’est engagée dans l’élaboration d’un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d’un Schéma Directeur Cyclable (SDC). Accompagné par le bureau d’études ITEM Etudes et Conseil (travail de concertation, temps d’échanges, diagnostic dynamique et interactif...)

- 20 juin 2023, le Conseil communautaire arrête le projet de PMS et SDC.

Rappel : - **Le Plan de Mobilité Simplifié (PMS)** : outil de planification des déplacements, définition d'une stratégie globale de mobilité pour le territoire. L'une des premières actions entreprises : construction d'un schéma directeur cyclable.

- **Schéma Directeur Cyclable (SDC)** : développer la pratique du vélo, à travers des linéaires et services. Enjeu : définir la politique cyclable du Pays de Pouzauges, à long terme pour rendre le vélo crédible et attractif. Rendre le vélo crédible pour les déplacements courts ou de moyenne distance, via la construction d'un maillage d'aménagements sur le territoire et des services complémentaires favorisant l'usage du vélo.

Hypothèses présentées :

→ **Hypothèse 1** : Proposition de gouvernance pour le PMS :

Maitrise d'ouvrage de la CCPP pour les actions d'investissement suivantes :

- La valorisation de la desserte ferroviaire (gare de la Meilleraie-Tillay)
- Le déploiement du covoiturage.

Maitrise d'ouvrage communale, pour les actions suivantes :

- La création de pôles multimodaux (PEM) au sein des communes
- Le développement l'auto-stop.

Proposition de gouvernance pour le SDC, de distinguer :

- Les itinéraires ou parties d'itinéraires en agglomération (entre les deux panneaux de chaque commune) = INTÉRÊT COMMUNAL
- Les itinéraires ou parties d'itinéraires hors agglomération = INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

→ **Hypothèse 2** : La Communauté de communes porte l'ensemble des coûts :

- Le total des dépenses d'investissement est calculé sur une période de 3, 6 et 9 ans.
- Il s'agit d'un Plan Pluriannuel d'Investissement indicatif, la durée de celui-ci devra être déterminé et variera en fonction des subventions obtenues.

Les élus de la Communauté de Communes se prononcent en faveur de l'hypothèse n°2, soit une prise en charge de l'ensemble des coûts par la Communauté de Communes, les communes pourront toutefois y participer en tenant compte du résultat des appels à projets et des demandes de subvention

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Monsieur CHATEIGNER présente au Conseil le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article

L2122-22 du CGCT :

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
ADJOINT		
SOULARD Didier	Plomberie et ventilation Cantine mise en place machine à laver	1 371.32€
SOULARD Didier	Remplacement Chauffe-eau centre de loisirs	653.63€

URBANISME

Information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Décision
IA 085 145 23 P0007	25/10/2023	4 Rue de la Roche Batiot	Renonciation

INFORMATIONS DIVERSES

- **Réunion d'information** : RAPPEL : L'ensemble des conseillers municipaux est convié à une réunion d'information à L'Echiquier le jeudi 16 novembre à 19h au sujet de l'étude menée sur le potentiel éolien et solaire au sol du territoire, et à présentation des résultats du travail mené par le COPIL.
- **Vœux du Maire** : La date est fixée au vendredi 19 janvier 2023 à 18h30, salle de l'Alouette.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mardi 5 décembre 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Téléthon : Vendredi 1^{er} et samedi 2 décembre 2023, salle de l'Alouette.
- ✍ Vœux du Maire : Vendredi 19 janvier 2024 à 18H30, salle de l'Alouette.

Vu par le secrétaire de séance : M. Michel VINCEDEAU

